



**Résolutions adoptées  
à la  
114<sup>e</sup> conférence annuelle**

**Août 2019**

**Calgary (Alberta)**

**ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE**

*Sûreté et sécurité pour tous les Canadiens grâce  
à un leadership policier innovateur*

300, promenade Terry Fox, bureau 100, Kanata (Ontario) K2K 0E3

t : 613-595-1101 f : 613-383-0372

c : [cacp@cacp.ca](mailto:cacp@cacp.ca) w : [www.cacp.ca](http://www.cacp.ca)

## Table des matières

<b>2019-01</b>	
Examen du <i>Règlement sur les précurseurs</i> .....	3
<b>2019-02</b>	
Coûts associés à l'élimination de laboratoires clandestins.....	4
<b>2019-03</b>	
Approche nationale aux interrogatoires tenant compte des traumatismes.....	5
<b>2019-04</b>	
Renseignements sur la propriété effective accessibles aux services de police, aux autorités compétentes et au public.....	6
<b>2019-05</b>	
Lutte contre les ventes en ligne illégales de la drogue.....	7
<b>2019-06</b>	
Prévention de l'exploitation criminelle des cryptomonnaies.....	8

**EXAMEN DU RÈGLEMENT SUR LES PRÉCURSEURS**

*Présentée par le Comité consultatif sur les drogues*

**ATTENDU QUE** la méthamphétamine est devenue une des plus grandes menaces au Canada en matière de drogues illicites, le crime organisé étant profondément impliqué dans son importation, sa production et son trafic;

**ET ATTENDU QUE** des groupes du crime organisé contournent la réglementation actuelle sur les précurseurs pour faciliter la production illicite de méthamphétamine au pays;

**ET ATTENDU QUE** les dispositions actuelles de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LDAS) et du *Règlement sur les précurseurs* ne prévoient pas des mesures efficaces (p. ex., désignation et surveillance) pour réglementer et interdire systématiquement l'importation, l'exportation, la possession et l'utilisation de précurseurs à des fins illicites,

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police presse le gouvernement du Canada, et plus spécialement Sécurité publique Canada et Santé Canada, de concert avec l'ACCP, de passer en revue la LDAS et la réglementation connexe pour cerner les lacunes et des modifications éventuelles qui réduiront la fabrication de méthamphétamine et ainsi accroîtront la sécurité publique.

## COÛTS ASSOCIÉS À L'ÉLIMINATION DE LABORATOIRES CLANDESTINS

*Présentée par le Comité consultatif sur les drogues*

**ATTENDU QUE** les forces de l'ordre doivent recueillir et préserver des éléments de preuve sur des laboratoires clandestins de fabrication de drogues;

**ET ATTENDU QUE** d'importantes ressources peuvent être nécessaires pour démanteler en toute sécurité des laboratoires clandestins de fabrication de drogues afin d'assurer la sécurité publique;

**ET ATTENDU QUE** les coûts initiaux associés au démantèlement et à l'élimination des laboratoires sont actuellement à la charge des forces de l'ordre;

**ET ATTENDU QUE** les coûts associés au démantèlement et à l'élimination des laboratoires peuvent être importants et dépendent de divers facteurs (p. ex., envergure du laboratoire, durée de l'opération, géographie),

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police presse le gouvernement fédéral de fournir le financement nécessaire aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour qu'ils aient aisément accès aux outils et à la capacité en ressources nécessaires pour démanteler et éliminer en toute sécurité les laboratoires clandestins de fabrication de drogues et éliminer les drogues qui y ont été produites, dans le cadre de son mandat en matière de sécurité publique et d'environnement, et pour que les coûts associés au démantèlement de laboratoires clandestins soient recouverts.

**APPROCHE NATIONALE AUX INTERROGATOIRES TENANT COMPTE DES  
TRAUMATISMES**

*Présentée par le Comité sur les victimes d'actes criminels*

**ATTENDU QUE** les agressions sexuelles et autres incidents violents sont souvent des expériences traumatisantes pouvant produire des effets neurobiologiques sur le cerveau et le système nerveux des victimes qui accroissent leur vulnérabilité et leur difficulté à signaler de tels incidents aux intervenants du système de justice pénale;

**ET ATTENDU QUE** la recherche, y compris un rapport de Justice Canada intitulé *L'incidence des traumatismes sur les victimes d'agressions sexuelles d'âge adulte*<sup>1</sup>, continue de démontrer que des pratiques d'interrogatoire peuvent être contre-productives avec des victimes traumatisées;

**ET ATTENDU QUE** les interrogatoires policiers peuvent être déterminants pour l'issue d'une enquête, des pratiques tenant compte des traumatismes, comme celles décrites dans le rapport de Justice Canada, sont essentielles à des enquêtes tenant compte des traumatismes, lesquelles peuvent accroître la déclaration, améliorer la collecte de preuves et mieux servir tous les participants dans tout procès éventuel;

**ET ATTENDU QU'**une formation sur les interrogatoires tenant compte des traumatismes est nécessaire pour tous les services de police, dans toutes les aires de compétence, pour que les interventions auprès des victimes d'agression sexuelle et d'autres incidents traumatisants soient uniformisées et efficaces,

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police encourage les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) à collaborer avec Sécurité publique Canada pour financer, élaborer et mettre en place un programme national de formation sur les interrogatoires tenant compte des traumatismes pour tous les corps de police et leurs services de formation.

---

<sup>1</sup> [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/trauma/trauma\\_fra.pdf](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/trauma/trauma_fra.pdf)

**RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE ACCESSIBLES AUX CORPS DE POLICE, AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES ET AU PUBLIC**

*Présentée par le Comité sur le crime organisé*

**ATTENDU QUE** les registres fédéraux, provinciaux et territoriaux de sociétés n'exigent pas que les sociétés privées dévoilent des renseignements vérifiés sur leur propriété effective au moment de leur constitution;

**ET ATTENDU QUE** des renseignements sur la propriété effective de personnes morales et de fiducies doivent être recueillis et vérifiés par les institutions financières et certaines autres entités auxquelles s'appliquent la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et sa réglementation;

**ET ATTENDU QUE** les forces de l'ordre doivent déterminer quelles institutions financières fournissent des services à une société donnée et suivre des processus judiciaires pour obtenir des renseignements sur la propriété effective;

**ET ATTENDU QUE** pour faciliter les enquêtes sur le blanchiment d'argent et sur le financement d'activités terroristes, les forces de l'ordre et les autorités compétentes doivent avoir accès rapidement à des renseignements exacts et vérifiés sur la propriété effective pour repérer la mauvaise utilisation de structures de personnes morales et de fiducies,

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police presse le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires de prendre des mesures pour créer un registre pancanadien centralisé de la propriété effective des personnes morales afin de fournir aux forces de l'ordre et aux autorités compétentes des renseignements aisément accessibles, exacts et vérifiés sur la propriété effective pour prévenir, détecter et dissuader le crime financier et faciliter les enquêtes sur le blanchiment d'argent et sur le financement d'activités terroristes.

**LUTTE CONTRE LES VENTES EN LIGNE ILLÉGALES DE LA DROGUE**

*Présentée par le Comité sur les amendements législatifs*

**ATTENDU QUE** les ventes en ligne illégales de la drogue persistent même s’il y a des solutions légales pour acheter la drogue;

**ET ATTENDU QUE** les drogues illicites ne sont pas produites par des moyens approuvés ni soumis à des tests par Santé Canada, et peuvent contenir des contaminants et des substances dangereuses présentant des risques pour la santé publique au Canada;

**ET ATTENDU QUE** les ventes en ligne illégales de la drogue peuvent être faites à des mineurs, faute d’exigence de prouver son âge dans cette activité;

**ET ATTENDU QUE** les ventes en ligne illégales de la drogue contribuent à l’essor du crime organisé et vont à l’encontre des objectifs du gouvernement de réduire le crime organisé dans la vente de la drogue et de réduire l’accès des jeunes au cannabis,

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l’Association canadienne des chefs de police presse Sécurité publique Canada et Santé Canada de protéger les Canadiens en s’attaquant aux ventes en ligne illicites de la drogue, en prévoyant des fonds fédéraux et des mesures proactives d’application de la loi.

## PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION CRIMINELLE DES CRYPTOMONNAIES

*Présentée par le Service de police de Vancouver*

**ATTENDU QUE** les cryptomonnaies sont hautement décentralisées et peuvent être exploitées à des fins criminelles pour faciliter le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes, des transactions illicites et la fraude, ce qui menace la primauté du droit ainsi que la sécurité et la protection des Canadiens;

**ET ATTENDU QUE** le GAFI est une organisation intergouvernementale constituée de nations membres, dont le Canada, qui a élaboré une série de recommandations de base (reconnues comme la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes) qui ont été mises à jour en juin 2019 en ce qui concerne les actifs virtuels (AV) et les fournisseurs de services relatifs aux actifs virtuels (FSAV) (dans le document *Guidance*<sup>2</sup>);

**ET ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur du projet de loi C-31, en juin 2019, répond à certaines – mais seulement certaines – des principales recommandations du GAFI en ce qui concerne les AV et les FSAV,

**IL EST DONC RÉSOLU QUE** l'Association canadienne des chefs de police recommande que le gouvernement fédéral et FINTRAC adoptent pleinement les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et mettent en place au Canada des processus réglementaires et des cadres juridiques correspondant à ceux de nations partenaires du GAFI, afin de prévenir l'exploitation criminelle des cryptomonnaies.

---

<sup>2</sup> <https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/guidance-rba-virtual-assets.html>